

mettre des anneaux, d'éczémas humides de la face qui persistent des mois, comme cela peut arriver après la vaccination. Si l'on retranche donc, d'après cela, les influences du sevrage, de la dentition, du mauvais air de la ville, à la saison chaude, on verra que les cas de scrofules développés par la vaccine seule sont très rares. Chez l'enfant qui a fait l'objet de l'enquête, on ne peut pas retrancher ces influences ; il a été vacciné à 13 mois, pendant la dentition, à une saison où des milliers d'enfants souffrent de la diarrhée. Rien d'étonnant qu'il en ait été affecté.

Quant à la scrofule, on ne peut pas l'attribuer à la génisse, car elle était bien portante, et l'enfant en question était évidemment scrofuleux avant l'inoculation. Il faut que l'on ignore complètement les données statistiques, qui mettent hors de doute une diminution essentielle de la mortalité depuis l'introduction de la vaccine, pour trouver dans ces cas exceptionnels, surtout dans celui qui nous intéresse, un argument contre la vaccine. Les quelques cas de mort dus à ces affections sont bien loin de contrebalancer la diminution autrement considérable des cas de mort dus à la variole.

En terminant, je conseille aux adversaires de la vaccine, de ne pas tant s'occuper d'un cas isolé et de prendre les précautions suivantes :

I. Prendre du vaccin que sur des enfants sains.

II. Ne vacciner que des enfants sains.

III. Surtout garantir les boutons de toute pression et de tout frottement, en évitant les bandages. Ce faisant, les chercheurs de preuves contre la vaccine dans les cas isolés rendront au public un plus grand service, qu'en le mettant à même de lire leurs correspondances remplies d'avancés plus ou moins vrais et d'une bonne foi douteuse.

DR. J. G. LUSSIER.

LES DISPENSAIRES.

M. le Rédacteur,

Je vois dans l'*Union Médicale* du mois dernier, d'après le rapport fait lors de l'inauguration d'un nouveau dispensaire, que 18,308 prescriptions ont été données et remplies en faveur des pauvres durant la dernière année au dispensaire de la Providence. Permettez-moi à ce sujet quelques réflexions.

Les dispensaires ont un but éminemment utile, celui de permettre aux pauvres, de se faire traiter tout en continuant leur travail, et en restant entourés des soins de leur famille.

J'admire le zèle et le dévouement déployés par les Sœurs dans cette œuvre de charité ; et je suis prêt à rendre hommage à leur esprit